

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Municipalité dévoile son plan d'action volontaire pour économiser l'énergie

Nyon, le 12 octobre 2022

Face au risque de pénurie d'électricité et de gaz cet hiver, la Municipalité a décidé de prendre préventivement une première série de mesures de diminution de sa consommation énergétique. Ces mesures sont conformes aux objectifs de réduction annoncés par la Confédération et à la stratégie établie par le Canton. Elles seront évidemment adaptées en fonction de l'évolution de la situation, ainsi que des éventuelles recommandations et directives fédérales ou cantonales.

La Municipalité souhaite mettre tout en œuvre, en termes d'efficacité et de sobriété énergétiques, pour éviter des rationnements ou des délestages, cet hiver.

Une *taskforce* a été constituée, fin août. Sa mission, dans un premier temps, a été de dresser l'inventaire de toutes les mesures permettant de réduire la consommation énergétique de la Ville. Au total, une cinquantaine de mesures ont été retenues.

Pour l'instant, le plan d'action de la Municipalité se concentre essentiellement sur des mesures de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments et des infrastructures communales, sans suppression de prestations. Celles-ci produiront leurs effets immédiatement. D'autres mesures, comme celles qui consistent à augmenter fortement la production d'énergie renouvelable locale, seront déployées à moyen (2023) et à long (2024) termes.

La Municipalité a validé 34 mesures directes impliquant les bâtiments ou installations de la commune et 7 mesures indirectes impliquant de travailler avec la population et les entreprises pour mettre en place l'action.

La *taskforce* a établi un catalogue de 43 mesures réparties en quatre thèmes :

- Optimisation / Efficacité : consiste à réduire la consommation d'énergie par des équipements ayant un meilleur rendement et moins de pertes. Concerne essentiellement la performance et la bonne utilisation des équipements.
- Sobriété : consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié. C'est-à-dire sans faire d'excès, ceci en questionnant le confort moderne. Elle concerne essentiellement le comportement du consommateur et vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement et de mode de vie. Elle constitue un levier complémentaire et indispensable pour baisser drastiquement les consommations.
- Sensibilisation : consiste à informer pour générer une prise de conscience et pour mobiliser autour d'un objectif commun en donnant les outils pour devenir acteur du changement. Il y a peu de maîtrise de l'impact des campagnes de sensibilisation sur les consommations énergétiques.
- Ressource locale (énergie renouvelable ENR) : accélérer le basculement vers des ENR dans le mix énergétique participera à diminuer la dépendance énergétique que nous connaissons. En effet, plus la quantité d'énergies renouvelables locales est importante, moins la Suisse dépendra des importations d'énergies fossiles lointaines sur lesquelles nous n'avons pas de prise.

La Municipalité a également pris des décisions sur des mesures supplémentaires (dites « hors-thème ») et qui concernent :

- La patinoire dont l'ouverture a été retardée et les horaires d'ouverture réduits ;
- La piscine, qui verra la température de l'eau abaissée ;
- L'éclairage de Noël, qui pourrait être repensé en accord avec le comité de la SIC - Associations des commerçants de Nyon, afin de trouver un concept transitoire qui permette de garder un esprit festif tout en étant sobre énergétiquement ;
- La diminution de l'éclairage public, qui lui doit faire l'objet d'études complémentaires.

En résumé, parmi les mesures qui seront mises en place, rapidement :

Bâtiments publics

- Suppression de l'éclairage extérieur des bâtiments publics et historiques durant la nuit, conformément au projet de décret du Conseil d'Etat
- Réduction de la température à 20° dans les bâtiments publics et administratifs, salles de classe et zones de séjour, et à 17° dans les ateliers
- Restriction d'usage des ascenseurs et autres installations gourmandes en énergie
- Limitation de l'intensité de l'éclairage dans certains locaux
- Suppression de l'eau chaude dans les sanitaires
- Fermeture des volets et des stores durant la nuit et le week-end partout où cela est possible
- Extinction complète des appareils électriques durant la nuit et le week-end (ordinateurs, imprimantes, machines à café, etc.) et en dehors de toute utilisation la journée
- Extinction complète de l'éclairage, la nuit
- Réduction de la ventilation des locaux

Installations sportives publiques

- Réduction de la température de l'eau des bassins non-nageurs et nageurs de la piscine du Cossy, respectivement à 27° et à 25,5° ; réduction de la ventilation et optimisation du système de filtration
- Fermeture de la patinoire de Rive à 19h, trois soirs par semaine, et à 21h les autres soirs (au lieu de 22h), et suppression de 2 semaines d'exploitation en début de saison ; extinction de l'éclairage hors utilisation
- Réduction de la température à 17° dans les salles de sport et réduction de la ventilation

Espace public

- Essais de réduction de l'intensité de l'éclairage nocturne
- Illuminations de Noël ; une alternative moins gourmande en énergie est à l'étude, en coordination avec la SIC Nyon, afin de maintenir une ambiance de fête au centre-ville

Ces mesures seront évidemment adaptées en fonction de l'évolution de la situation, ainsi que des éventuelles recommandations et directives fédérales ou cantonales, voire de l'activation du programme OSTRAL de la Confédération.

Efforts communs nécessaires

La Municipalité invite la population et les entreprises nyonnaises à s'engager avec elle dès à présent, car seules des actions communes permettront d'atteindre les objectifs d'économies d'énergie nécessaires.

Selon le projet de décret du Conseil d'Etat, l'éclairage des vitrines de commerces, enseignes ou d'expositions devrait être éteint au plus tard 1 heure après la fin de l'activité pour être rallumé au plus tôt 1 heure avant le début de l'activité.

La Municipalité précise enfin que les Programmes Eco-logement et Efficience-PME des Services industriels de Nyon, destiné aux particuliers et aux PME-PMI pour les aider à diminuer facilement et sans perte de confort leur consommation de chauffage et d'électricité, seront encore renforcés ces prochains mois (informations et inscriptions sur sinyon.ch).

Et en cas de crise énergétique grave ?

Parallèlement à la *taskforce*, un autre groupe de travail, réunissant tous les services communaux, élabore actuellement un plan de gestion de crise et un plan de continuité des activités, afin de garantir le fonctionnement de l'administration communale et la délivrance de ses prestations essentielle pour la population (eau potable, électricité, gaz, épuration, déchets, services de secours, etc.).

Contacts presse

M. Pierre Wahlen, Municipal en charge des Services industriels, 079 403 93 11

M. Thierry Magnenat, Directeur des SI Nyon, 079 391 14 22